بسم الله الرحمن الرحيم

Sur le dévoilement spirituel, sa réalité, ses différentes formes, ses pièges et le type de connaissances qu'il engendre

–

Abū ʿAlī al-Ḥasan ibn Masʿūd al-Yūsī

Traduit par Anas al-Ḥassānī

Tiré des Muḥāḍarāt

Le texte est un peu brut mais totalement compréhensible et correct, l'objectif étant de rester dans un littéralisme maximum et une formulation la plus proche possible du texte original par rigueur scientifique sur un sujet malheureusement souvent incompris - malgré sa simplicité -

L'auteur dit :

L'invisible dont on prétend avoir connaissance — et dont la définition est "ce que le commun des hommes ne connaît pas" — se divise en deux catégories.

La première est établie en elle-même et accessible aux raisons, bien que certaines la saisissent et d'autres non. Il en va ainsi des attributs de Allah — le Très-Haut —, de Ses noms, de Sa sagesse sur Sa terre et dans Son ciel, des statuts de la résurrection, et d'autres choses encore. Il en va de même de toute science déduite dans les fondements, les branches et les autres domaines. Cette connaissance est juste, mais, dans l'usage technique, on ne l'appelle pas "dévoilement" (*kashf*). Oui, elle est bien le dévoilement juste et profitable. On y fera allusion à la fin de cette notice, si Allah le veut.

La seconde catégorie relève du don. Mais la raison n'y a aucune part. Elle peut se produire ainsi [sans cause préalable], ou après une cause antérieure, telle qu'un exercice spirituel (*riyāḍa*), une purification ou une demande, par exemple. Cette seconde catégorie peut apparaître soit en état de sommeil en songe, soit dans un état intermédiaire avec l'apparition d'une absence momentanée, soit dans un état de veille.

Quant au songe, il consiste soit à contempler la chose telle qu'elle est — c'est la vision onirique qui se passe d'interprétation —, soit à contempler son image exemplaire — c'est la vision onirique que l'on interprète —, soit à entendre une parole adressée, un verset ou sa récitation, et choses semblables. Il n'est pas nécessaire d'exposer la véritable nature de la vision onirique, car cela est traité exhaustivement dans la science de l'interprétation des songes.

Quant à l'absence momentanée (*ghayba*), on y contemple également une chose ou son image exemplaire, ou l'on y entend une parole adressée, ou quelque chose de semblable. Que cette contemplation ait alors lieu par l'œil de la vue ou par l'œil du cœur est une question qui demande examen ; il n'est pas nécessaire d'en établir ici la réalité, car aucun propos recherché ne s'y rattache.

Quant à l'état de veille, il consiste à voir la chose elle-même, si elle appartient à ce qui peut être vu, ou son image exemplaire ; ou à la voir par son cœur, soit qu'elle se manifeste à lui comme une vision oculaire, soit qu'il lui vienne à l'esprit qu'elle est de telle manière, soit qu'il en reçoive communication. Il arrive que l'on voie la chose inscrite sur la Table préservée (*al-lawḥ al-maḥfūẓ*) ou dans les feuillets recopiés, à l'état de veille, d'absence ou de sommeil ; ou inscrite sur la surface d'un mur, sur le front de celui qui interroge, ou ailleurs. Il arrive aussi qu'on la comprenne d'un son entendu, d'un acte ou d'un état que l'on voit chez autrui ou en soi-même, ou d'une autre manière semblable. C'est tout ce genre que, dans l'usage des gens, l'on entend par dévoilement et d'expérience de celui-ci (*mukāshafa*). Il se peut que cette appellation soit réservée aux deuxième et troisième catégories, ou à la troisième seulement.

Or, cette chose est aimée de l'être humain pour deux raisons :

La première tient à ce qu'elle est une connaissance, et la connaissance est la nourriture de l'esprit. Plus il est difficile à atteindre, plus il est délicieux.

La seconde tient à ce qu'elle concerne l'invisible, dont la connaissance relève des attributs de la seigneurie. Le serviteur incline vers cela, comme il incline vers la puissance et l'élévation. Les hommes s'y sont donc passionnément attachés et l'ont désiré pour les raisons que nous avons dites. Ils désirent aussi celui chez qui quelque chose de cela apparaît, par goût des étrangetés, admiration des merveilles et espoir de voir leurs desseins réussir. Le commun s'accorde même à en faire un signe établissant la sainteté du saint, sans s'arrêter à discerner ce qui en est droit de ce qui est vicié. Il en va de même de celui qui en est lui-même le sujet. De tout cela est née, chez le commun de ceux qui se tournent vers la voie, une passion ardente et un empressement dès les premiers pas. Les prétentions à ce sujet se sont multipliées, l'épreuve s'est généralisée, les voies se sont confondues avec le chemin clair, et la fumée de l'entraînement graduel vers la perte (*istidrāj*) a voilé le soleil de l'élection particulière.

Nous avons jugé bon de signaler, dans la mesure de ce qui s'est présenté à l'esprit, les divers aspects de l'erreur dans les formes précédentes, afin que l'être humain puisse se préserver de la tromperie de sa propre âme et de celle d'autrui.

J'ai entendu le shaykh Abū ʿAbd Allāh Ibn Nāṣir — que Allah lui fasse miséricorde — dire : « sidi Aḥmad ibn Ibrāhīm — que Allah lui fasse miséricorde — a dit : Ne soyez pas menteurs et ne laissez pas les menteurs se jouer de vous. »

Je dis : quant à ce qui advient par le songe, l'erreur y est possible de plusieurs manières.

L'une d'elles est que l'homme ne maîtrise pas son âme, car les choses du sommeil sont rarement saisies avec précision. Il s'imagine alors avoir vu la forme de la chose, son image exemplaire qui l'indique, ou avoir reçu à son sujet une parole, ou quelque chose de semblable, alors qu'il en va autrement.

Une autre est qu'il en voie la forme parce qu'elle est présente dans son imagination. Celui qui se représente abondamment une chose, par passion pour elle, parce qu'elle l'étonne, parce qu'il la craint ou craint pour elle, peut se l'imaginer pour cette raison, sans que cela ait aucune réalité. Ainsi en est-il de l'histoire de celui qui annonça au roi une longue vie : il lui restait, prétendait-il, quarante années à vivre, et le signe en serait que, la nuit suivante, il verrait telle forme étrange qu'il lui décrivit.

Le roi passa donc son temps à retourner cette forme dans son imagination ; quand vint le soir, il la vit. Au matin, convaincu de la véracité de cet homme, il lui accorda sa faveur, alors que celui-ci était menteur. Le commun n'a cessé de dire : « Untel rêve d'Untel », c'est-à-dire par peur de lui ou par amour pour lui : il le mentionne souvent le jour et rêve de lui la nuit.

Une autre manière est de voir une image exemplaire, de l'interpréter de telle façon, puis de se tromper dans l'interprétation et de bâtir sur cette erreur. Il arrive que l'on ne rapporte pas le songe, mais que l'on se contente d'en donner l'explication prétendue, soit par bonne opinion de soi, en pensant que la chose est bien telle, soit pour suggérer aux gens [que l'on] informe d'après une contemplation et non d'après un songe, afin d'être compté parmi les saints doués de dévoilement. Les songes ne sont en effet pas réservés aux saints : ils adviennent à tous les hommes, même aux incroyants. C'est pourquoi le *hadith* dit : « La vision véridique de l'homme vertueux… ». Un autre hadith dit : « Lorsque le Temps approchera, la vision du croyant ne sera presque jamais mensongère. »

Une autre manière encore est d'entendre dans son sommeil une parole qui lui est adressée sans savoir de qui elle vient, puis de bâtir sur elle en pensant qu'elle vient de Allah — le Très-Haut — ou d'un homme digne de confiance parmi Ses serviteurs, alors qu'elle émane d'un démon qui se joue de lui. Tout ce qui vient d'être mentionné peut également être démoniaque. Il est en effet authentiquement rapporté que « la vision vient de Allah et le rêve pénible du démon ».

Il arrive que l'on voie la personne qui parle et qu'on la croie appartenir aux saints d'Allah, ou qu'on croie reconnaître précisément untel parmi eux, alors que le démon a pris son apparence. Il arrive aussi qu'on entende cela d'un saint et qu'on bâtisse dessus, puis que survienne [le contraire], car le saint n'est pas préservé de pareille chose. S'il est

possible qu'un saint commette délibérément, sans contrainte, une faute relevant des grands péchés, à plus forte raison peut-il se tromper. Nous mentionnerons plus loin plusieurs formes d'erreur dans le dévoilement. Il peut aussi s'agir, de la part du saint, d'un acte de gouvernement et d'action (*taṣarruf*) du royaume subtil, comme une investiture, une destitution ou autre chose ; puis un autre membre des « gens qui délient et qui lient » annule cette décision après que l'auditeur l'a prise sur lui et l'a rapportée. Il se peut encore qu'il assiste au début d'une discussion tenue dans une assemblée de gens vertueux à propos d'une affaire, mais que la fin lui échappe alors qu'elle contredit ce qu'il a entendu, et ainsi de suite.

Sache que les circonstances dans lesquelles une vision est véridique et les conditions de sa prise en considération sont exposées dans la discipline qui lui est propre. Nous avons seulement voulu signaler certaines choses qui arrivent aux gens et dont il convient de se garder.

Quant à ce qui relève de l'état d'absence, l'erreur peut également y survenir par le jeu de l'imagination ou le jeu des démons, soit qu'ils prennent une apparence, soit qu'ils projettent quelque chose. L'absence peut procéder d'une inspiration survenante (*wārid*) divine ou démoniaque ; cela est expliqué à l'endroit qui lui convient par ceux qui en sont les spécialistes.

Sache que, dans le songe comme dans l'absence, il est possible de voir le Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue —, puis d'entendre, dans cet état, une parole que l'on croit avoir entendue du Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue — alors qu'elle provenait d'un autre côté. On bâtit alors sur cela, on s'y laisse tromper et l'on trompe celui qui l'entend. Le fait que le démon ne puisse prendre son apparence — qu'Allah prie sur lui et le salue — n'implique ni que le démon ne puisse être présent d'un autre côté, ni qu'il ne puisse parler, lui ou un autre être humain, de sorte que sa parole atteigne l'oreille de l'auditeur alors que celui-ci se trouve dans un état où la saisie précise lui est difficile et qu'il la prenne pour ce que nous avons dit.

Une fois cela compris, si quelqu'un te rapporte qu'il a vu le Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue —et que celui-ci lui a annoncé telle ou telle chose concernant l'avenir, ou lui a ordonné de te transmettre quelque chose, ne le crois pas jusqu'à ce que la chose apparaisse, même si celui qui rapporte est véridique. Et si elle ne se réalise pas, ne juge pas nécessairement que le rapporteur est un menteur invétéré : il peut avoir dit vrai quant à la survenue de la vision et s'être seulement trompé sur ce qu'il a entendu. Comprends donc. Ce qui est répandu dans les propos des gens, à savoir que la vision dans laquelle le Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue — est présent est une vision

véridique et non un rêve trompeur, est admis pour la vision elle-même, non pour ce qui peut s'y ajouter, telle une parole ou une adresse. Si cela est possible du côté de la prophétie, c'est plus proche encore et plus évident pour les saints.

Quant à ce qui advient à l'état de veille, l'erreur est encore possible dans la vision oculaire : ce qui est vu peut être une imagination dépourvue de réalité, comme cela arrive au fiévreux, à celui qui souffre du mal de mer, à celui qui voyage en bateau, et à leurs semblables. Il en va de même pour la vision du cœur et pour ce qui vient à l'esprit : cela peut être démoniaque, n'être qu'un discours intérieur, ou résulter de la force de l'espérance, d'une conjecture, ou de quelque chose de semblable.

Cela étant connu, sache que l'homme doit, pour ce qui le concerne personnellement, ne pas se laisser abuser et tenir son propre jugement pour suspect ; s'agissant d'autrui, il ne doit ni se laisser tromper par tout faussaire, ni mal penser de tout musulman. Cette matière est subtile et seul l'homme intelligent auquel la réussite est accordée peut s'en acquitter. Tout cela doit être expliqué.

Pour ce qui concerne l'homme lui-même, s'il voit en songe ce qu'il déteste, qu'il cherche refuge auprès d'Allah, comme cela est prescrit dans la Sunna purifiée, et qu'il dise : « Ô Allah, je cherche refuge auprès de Toi contre le mal de ce que j'ai vu, afin qu'il ne me nuise ni dans ma religion ni dans ma vie présente. » Cela ne lui nuira pas. S'il voit ce qu'il aime, il s'agit d'une bonne annonce. Le hadith dit : « La prophétie s'en est allée, et il ne reste que les bonnes annonces. ». Malgré cela, qu'il ne se laisse pas abuser, pour les raisons déjà mentionnées. C'est pourquoi l'on dit : « La vision réjouit, mais ne trompe pas. »

Quant au fait de la raconter, s'il craint qu'elle n'occasionne une tentation, une illusion, de l'admiration pour soi ou quelque chose de semblable, qu'il la cache et ne s'en préoccupe pas. Si elle ne comporte aucun mal pour lui-même ni pour autrui, qu'il la rapporte, s'il le veut, sous sa forme exacte, sans se contenter de la teneur qu'il lui attribue. Si elle se réalise comme souhaité, fort bien ; sinon, il demeure quitte. Il peut se présenter une circonstance exigeant qu'il la rapporte, par exemple si son maître le lui demande. Le Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue — disait le matin : « Que celui qui a vu une vision la raconte. ». Il peut aussi y avoir, pour les frères, joie et accroissement. Le shaykh Abū Mahdī al-Daghūghī — qu'Allah lui fasse miséricorde — disait : « Ne cachez pas à vos frères les prodiges (*karāmāt*) dont vous êtes témoins, car cela leur fait aimer l'obéissance à Allah — le Très-Haut. » Mais c'est là un terrain glissant pour l'âme. Prudence, donc, prudence ! L'homme raisonnable n'échange rien contre sa propre sécurité.

Quant à l'état d'absence, l'homme n'a pas de choix durant celui-ci, tout comme il n'en a pas durant le sommeil. Mais une fois revenu au calme, il doit se garder en ce qui le concerne et dans la divulgation à autrui, comme pour le sommeil, et même davantage, car cet état est un jouet pour le démon, sauf chez celui que Allah préserve. Avant cela déjà, qu'il se garde d'y tomber en réalisant la crainte pieuse (*taqwā*), en abandonnant toute prétention et en évitant de fréquenter les hommes confus, les extravagants extatiques (*shaṭṭāḥūn*) et les prétendants.

Le shaykh Abū al-ʿAbbās Zarrūq — qu'Allah l'agrée — a rapporté que celui qui a pris l'habitude de tomber dans l'absence pendant l'audition spirituelle (*samāʿ*) n'a pas le droit de s'y livrer, car la préservation de la raison est obligatoire. Tu reconnaîtras par là l'état des indigents spirituels (*mutafaqqira*) de notre temps dans leur recherche de la séance d'audition. Leur exemple n'est autre que celui d'un voyageur insensé : des brigands se trouvent devant lui et il est accompagné d'un protecteur qui le défend contre eux ; les brigands lui envoient alors quelqu'un qui l'incite à tuer ce protecteur ou à le chasser, afin qu'ils puissent s'emparer de lui sans défense. Par sottise et faute de connaître ses propres intérêts et les ruses de son ennemi, il le fait ou s'efforce de le faire.

Il en va de même de l'aspirant (*murīd*) : ce qui le protège des tromperies des démons, c'est sa raison, avec l'assistance divine. Dès que ce protecteur l'a quitté, le démon peut s'emparer de lui, alors même qu'il recherche cet état et le désire ardemment. Mais il a vu ou entendu parler de gens buvant le pur breuvage parmi les saints d'Allah — le Très-Haut — ; il a vu les choses invisibles qui leur sont dévoilées, les réalités essentielles qu'ils saisissent, les actes de gestion (*taṣarruf*) qu'ils exercent dans le royaume, et l'empressement des créatures à venir vers eux et à les célébrer. Le pauvre homme désire donc cet état pour toutes ces raisons. Il ignore qu'ils n'étaient pas des gens de passions comme lui, qu'ils n'ont obtenu cela ni par leur propre puissance [et leur choix], ni par leur force, ni par les fadaises auxquelles il s'occupe. Allah les a seulement distingués par Son don et les a rendus aptes à Sa présence, sans gestion ni choix de leur part. S'ils avaient eu le choix, ils auraient choisi de demeurer à Son service et de ne pas en être absents un seul instant. En effet, la bienséance et la noblesse du serviteur résident uniquement dans le service de son Maître, où il s'acquitte du droit de son Seigneur et non de la part qui revient à sa propre âme. Celui qui cherche à sortir de cela par l'extase éperdue et l'ivresse est semblable à un esclave que son maître a affecté à son service, mais qui veut fuir ce service ou l'abandonner de son propre choix pour entrer dans l'assemblée de son maître. Dans les deux cas, comme il mérite le bâton pour être corrigé, ou d'être chassé ! Nous demandons à Allah — le Très-Haut — la préservation.

Certes, ce qui précède, à savoir qu'il ne convient pas à un tel homme de pratiquer par exemple le *samāʿ*, vaut tant qu'il conserve son libre choix. Quant à celui qui est dominé, aucun jugement ne pèse sur lui. C'est ainsi que l'on concilie ce que nous mentionnons avec ce que l'on entend des soufis au chapitre du *samāʿ* et à celui de l'émotion extatique (*wajd*).

Il nous est parvenu qu'un groupe se rendit chez sidi Muḥammad al-Sharqī al-Tādlāwī, précédemment mentionné. Il sortit à leur rencontre, et une séance de *samāʿ* fut mise en mouvement. Ils s'aperçurent soudain qu'il se trouvait au milieu d'eux, manifestant l'émotion extatique, vêtu de sa seule chemise. L'un des hommes assis dit secrètement à un autre : « Cet homme est léger. » Aussitôt, il parla de ce qui leur traversait l'esprit et dit :

Allah, Allah, ô par Allah, Allah, Allah, ô Bienveillant !
L'amour dénude les hommes ; non, par Allah, je ne suis pas léger.

Relèvent aussi de cela ces paroles du pôle connaissant, le shaykh Abū Madyan — qu'Allah l'agrée —, lorsqu'il dit :

Dis à celui qui interdit le wajd à ceux qui le connaissent :
Si tu n'as pas goûté avec nous le vin de la passion, laisse-nous.

Jusqu'à ce qu'il dise :

Lorsque nous sommes heureux et que nos raisons s'épanouissent,
Que nous pénètre le vin de l'Amant, nous nous dévoilons.
Ne blâme donc pas l'homme ivre durant son ivresse :
Dans notre ivresse, l'obligation nous a été ôtée.

Ces vers sont connus. Mais les ignorants ne réalisent pas ce qu'est cette domination de l'état et ne l'attendent pas.

Oui, rechercher un état dont on espère l'attendrissement du cœur, l'épanouissement de la poitrine et la disparition de la dureté et de la fatuité de l'âme, sans rien de plus et avec une intention saine, ne doit pas être réprouvé. Cela rejoint au contraire ce que la Loi révélée a permis, voire recommandé, parmi les choses qui produisent la tendresse du cœur, l'humilité et le rappel de l'au-delà : assister aux assemblées de ceux qui pratiquent le rappel (*dhikr*), réciter le Coran, visiter les tombes, passer la main sur la tête des orphelins, et choses semblables.

Notre propos nous a entraîné vers ce dont nous n'avons pas besoin ici, tant ses portes sont nombreuses et ses ramifications vastes. Revenons donc à notre sujet et disons :

Dans l'état de veille aussi, que l'homme se garde de l'erreur dans sa vision, comme il a été dit, et dans ce qui vient à son esprit. Qu'il ne se fie pas à tout ce qui survient dans son cœur, à plus forte raison ne doit-il pas en informer les gens. Qu'il suppose que cette inspiration survenante est pareille à un inconnu qui, revenant de voyage, lui annoncerait une chose arrivée dans un autre pays : ne connaissant ni sa véracité ni son mensonge, il ne doit pas lui faire confiance, ni rapporter sa nouvelle à personne avant d'avoir examiné la chose. S'il lui fait confiance et rapporte ses paroles aux gens, il tombe sous cette parole : « Il suffit à un homme, pour être menteur, de rapporter tout ce qu'il entend. »

Il doit même attendre de voir si ce qui lui a été annoncé est vrai. Si cela s'avère vrai, puis que l'inconnu lui annonce une seconde fois quelque chose, il ne doit toujours pas lui faire confiance, car il arrive au menteur de dire vrai une fois, voire davantage. Si cette seconde annonce est vraie et qu'il lui en fait une nouvelle, il en va encore de même, jusqu'à ce que la répétition et les indices lui procurent la certitude qu'il est véridique. Alors seulement il lui fait confiance et dit : « Un homme digne de confiance m'a rapporté. » Il en va de même pour ce qui vient au cœur.

Mais comme il est difficile de le vérifier de cette seule manière ! Dans l'exemple, la personne est connue en elle-même ; lorsqu'il est établi qu'elle possède la qualité de véracité, on la reconnaît par celle-ci. Mais, pour l'inspiration du cœur, comment savoir que celle qui l'informe maintenant est celle qui avait dit vrai auparavant, alors que l'on sait que le cœur est le champ du seigneurial, de l'angélique, du démoniaque et du psychique ? Peut-être celle-ci est-elle démoniaque ou psychique.

Oui, si l'homme appartient au genre de celui qui disait : « J'ai gardé la porte de mon cœur durant trente ou quarante ans ; chaque fois qu'une mauvaise pensée s'y mouvait, je l'en écartais », il peut alors faire confiance à ce qui s'est établi dans son cœur. Il en va de même s'il sait de son Seigneur que Celui-ci lui a accordé cette inspiration, ou s'il a éprouvé dans son cœur, comme il a été dit, une inspiration véridique provenant de sa source propre, ou encore si son Seigneur lui a promis de lui faire connaître ce qui advient dans le royaume.

On rapporte qu'une femme, disciple du shaykh al-Sarī — que Allah l'agrée —, envoya son fils pour une affaire. Celui-ci tomba dans le fleuve et se noya. La nouvelle parvint au shaykh avant de parvenir à la mère. Il dit à al-Junayd : « Viens avec nous chez

elle. » Ils se rendirent donc chez elle, et le shaykh se mit à lui parler de la station de la patience. Elle demanda : « Que visais-tu par cela, maître ? » Il répondit : « Ton fils a subi telle chose », c'est-à-dire qu'il était mort. Elle reprit : « Mon fils ? Allah ne ferait pas cela. » Puis elle courut jusqu'à l'eau et appela : « Ô untel ! » Il répondit : « Me voici ! » et sortit vers elle en courant. Al-Sarī regarda al-Junayd et demanda : « Qu'est-ce donc ? » Il répondit : « Si le shaykh m'en donne la permission, je parlerai. » — « Parle. » Il dit : « Cette femme observe assidûment les obligations que Allah lui impose, celui qui est dans cet état, Allah ne fait pas apparaître une affaire jusqu'à ce qu'Il le lui fasse savoir. »

C'est pourquoi l'un des shaykhs dit aux disciples : « Lequel d'entre vous, lorsque Allah veut faire advenir quelque chose dans le royaume, en est informé par Lui ? ». Ils répondirent : « Aucun d'entre nous. » Il leur dit : « Pleurez donc sur des cœurs qui ne trouvent rien venant d(Allah », ou des paroles de ce genre.

L'expérience gustative (*dhawq*) atteste que cela ne se produit habituellement de manière droite qu'après la purification de toutes les voies d'entrée : de ce qui est mangé et rejoint l'estomac, de ce que l'oreille entend, de ce que l'œil voit, de ce que la langue prononce et de ce que la raison conçoit. Il en va de même pour tous les autres membres. Celui qui mélange tout ne boit qu'une eau trouble.

Que l'homme ne se fie pas non plus à ce qui lui arrive comme manifestation intérieure (*tajallī*), car tous ceux qui ne sont pas prophètes — sur eux la paix — sont exposés à la faute et à l'erreur. La chose peut se manifester intégralement comme elle peut se manifester incomplètement.

Dans l'Iḥyā', l'imam, Preuve de l'islam, en donna l'exemple suivant. Lorsque le cœur contemple la Table préservée par l'intermédiaire du *tajallī*, c'est comme si un rideau baissé se trouvait entre toi et un mur, une personne ou une marchandise. Lorsqu'il pend, tu ne vois rien du mur ni de ce qui lui ressemble. Puis un vent souffle, l'agite et le soulève jusqu'à ce que tu voies le mur tout entier. Il peut aussi ne le soulever que jusqu'à ce que tu voies une partie du mur, puis le relâcher sans que tu voies le reste, ou le relâcher avant que tu distingues ce que tu as vu, et ainsi de suite.

Je dis : c'est ainsi que, chez les hommes vertueux doués de clairvoyance (*firāsa*), surviennent une défaillance ou un manque qui les font tenir pour menteurs. Ils ne sont pourtant atteints que par l'inachèvement du *tajallī*, comme nous l'avons mentionné, ou par une erreur de compréhension d'une parole, ou quelque chose de semblable. Cela est bien connu.

On nous a rapporté au sujet des hommes vertueux de Tādlā que, lorsque le neveu — ou cousin — du sultan Aḥmad al-Manṣūr, al-Nāṣir, se souleva contre lui, sidi Aḥmad ibn Abī al-Qāsim al-Ṣawmaʿī déclara : « Al-Nāṣir entrera dans Tādlā d'une entrée royale. » Lorsque la nouvelle en parvint à sidi Muḥammad al-Sharqī, celui-ci dit : « Pauvre père Aḥmad ! Il a vu la tête d'al-Nāṣir entrer dans Tādlā et a cru qu'al-Nāṣir lui-même y entrerait. » Les choses se passèrent ainsi : al-Nāṣir fut vaincu dans les environs de Taza ; on lui trancha la tête et on l'emporta à Marrakech, de sorte qu'elle traversa Tādlā en chemin.

On rapporte également des hommes vertueux de Salé qu'un capitaine de mer vint consulter sidi ʿAlī Abū al-Shakāwī au sujet d'un voyage maritime. Celui-ci lui dit : « Ne le fais pas. Si tu le fais, tu ne gagneras ni tes biens ni ta vie. » L'homme le quitta, se rendit chez sidi ʿAbd Allāh ibn Ḥassūn et le consulta. Ce dernier lui répondit : « Voyage : tu reviendras sauf et enrichi d'un butin. » Il partit. Lorsqu'ils entrèrent en mer, il arriva que les Byzantins les capturèrent et les emmenèrent, jusqu'à ce qu'ils croisent quelques navires musulmans. Un combat les opposa et les musulmans l'emportèrent. Les captifs purent alors s'emparer du navire qui les avait pris, le capturèrent comme butin et revinrent sains et saufs, chargés de butin. Les récits semblables sont nombreux parmi leurs états.

Le shaykh ʿAbd al-Wahhāb al-Shaʿrānī a mentionné que celui qui contemple les Tables de l'effacement et de la confirmation ne doit pas parler ; seul doit parler celui qui contemple la Table elle-même. En effet, ce qui se trouve sur la Table ne change pas, contrairement aux feuillets où un changement peut se produire, comme Allah — le Très-Haut — l'a dit : « Allah efface ou confirme ce qu'Il veut. » Celui qui informe de ce qui se trouve dans les feuillets peut voir Allah — le Très-Haut — effacer leur contenu ; son information s'en trouve contredite, ce qui affaiblit la voie spirituelle et l'expose à être accusé de mensonge et de prétention.

Il a cité, parmi les hommes vertueux d'Égypte de son temps, untel qui parlait d'après la Table : tout ce qu'il disait se réalisait ; et untel qui parlait d'après les tables : il lui arrivait d'annoncer une chose qui ne se produisait pas. Le récit concernant le shaykh ʿAbd al-Qādir — que Allah l'agrée — relève manifestement de ce sens.

Un marchand consulta l'un des shaykhs, je crois qu'il s'agissait du shaykh al-Dabbās, au sujet d'un voyage. Celui-ci lui dit : « Ne le fais pas : si tu voyages, tu seras tué et tes biens seront pillés. » L'homme rencontra ensuite le shaykh ʿAbd al-Qādir et lui parla. Celui-ci lui dit : « Voyage, il ne t'arrivera aucun mal. ». L'homme partit. À une étape du trajet, il posa sa marchandise, se releva en l'oubliant, s'écarta vers un autre

endroit et s'endormit. Il vit en songe des brigands les attaquer, le tuer et piller leurs biens. Il se réveilla effrayé et trouva sur lui la trace du sang, comme celle du coup qu'il avait vu en rêve. Puis il se souvint de sa marchandise et courut à l'endroit où il l'avait oubliée : elle était intacte. Il la prit et revint sain et sauf auprès des siens.

À son arrivée, il rencontra le premier shaykh. Celui-ci lui dit : « Mon enfant, le shaykh ʿAbd al-Qādir est aimé [auprès d'Allah]. Pendant telle et telle durée, il a demandé à Allah — le Très-Haut — que la mise à mort soit reportée dans le songe et le pillage dans l'oubli » Si un ignorant entend ce récit et les paroles de ce shaykh, il s'imagine que Allah — le Très-Haut — avait décrété de toute éternité que cet homme serait tué pendant ce voyage et perdrait ses biens ; qu'Il en avait donné connaissance au shaykh, lequel l'avait annoncé ; puis que le décret avait changé par l'invocation du shaykh ʿAbd al-Qādir. Cela est faux et ne saurait être : la science d'Allah — le Très-Haut — ne change pas, et ce qu'Il a décrété de toute éternité — ce que désigne la Table préservée — ne se transforme pas.

Cela s'explique seulement par ce que nous avons dit de l'effacement et de la confirmation : Allah — le Très-Haut — fait apparaître la mise à mort et le pillage, et en donne connaissance audit shaykh, tout en ayant décrété dans Sa science que cela serait un songe et non une réalité, et que l'invocation de ʿAbd al-Qādir y serait attachée. Lorsque celui-ci invoqua, ce que Allah — le Très-Haut — savait et avait décrété devoir être se produisit. Voilà ce qui est juste. Le fait de faire apparaître l'autre sens relève d'une sagesse qu'Allah — le Très-Haut — connaît, par exemple susciter, sous cette forme, l'invocation et l'humble supplication du shaykh ʿAbd al-Qādir, et manifester l'éminence de son rang et la faveur dont il jouit auprès de son Seigneur. C'est ainsi qu'il faut comprendre tous les faits semblables parmi les prodiges des saints ou les miracles des prophètes.

Sache que tous les avertissements que nous avons signalés et toutes les précautions que nous avons établies concernent l'état des aspirants et du commun de ceux qui se tournent vers la voie, exposés à la faute et au glissement. Quant aux connaissants accomplis, bien qu'ils ne soient pas infaillibles et ne puissent se dispenser de prudence, nous n'avons pas à parler d'eux, car ils connaissent mieux leurs propres états, ce qu'ils font et délaissent, ce qu'ils montrent et ce qu'ils cachent. Que des gens comme nous donnent des recommandations à leurs pareils serait sottise et manque de bienséance.

Quant à l'homme dans son rapport à autrui, ce qu'il entend se divise en trois catégories. Il y a une chose qu'il reconnaît vraie parce qu'il la connaît par la vision

intérieure, ou parce qu'il suit l'avis d'une personne en qui il a confiance, son maître ou quelqu'un de semblable, il l'accepte. Il y a une chose que la Loi révélée, la réalité essentielle ou la raison réprouve : il la réprouve conformément aux conditions établies, en jurisprudence et dans le soufisme, pour la réprobation du blâmable, tout en gardant intérieurement une bonne opinion. Il y a enfin une chose qui demeure possible : il s'en remet à Allah, sans la réprouver ni la suivre.

Cette attitude d'ensemble n'est complète qu'avec un cœur sain envers les musulmans, une bonne opinion d'eux et l'indifférence à leurs méfaits, accompagnées de discernement, de vigilance et de connaissance du temps et de ses gens. « Le croyant est sagace et perspicace ; les deux tiers de sa conduite sont feinte inattention ». On dit aussi : l'homme intelligent et raisonnable est celui qui est perspicace tout en feignant l'inattention.

Quant à l'époque, ne m'en demande rien. Le hadith déjà cité dit : « Deux catégories, lorsqu'elles sont vertueuses, rendent les hommes vertueux ; lorsqu'elles sont corrompues, elles corrompent les hommes : les princes et les savants. » Or, toutes deux sont corrompues. C'est à Allah que nous adressons notre plainte.

La situation était autrefois redressée par les imams de justice, la rudesse des jurisconsultes et la discipline des soufis. Or, ces trois catégories se sont corrompues par l'iniquité, la complaisance et l'innovation blâmable ; par elles, la religion s'est corrompue d'abord, puis le monde. Comme on l'a dit :

Qui donc a corrompu la religion, sinon les rois,
Les mauvais juristes et ses moines ?
Ils ont vendu les âmes sans faire aucun profit,
Et le prix de la vente n'a pas élevé leur valeur.
Ces gens sont tombés dans une charogne
Dont la puanteur écœure celui qui raisonne.

On a dit aussi :

Ô assemblée des récitateurs, ô sel du pays !
Qu'est-ce qui corrigera le sel, si le sel se corrompt ?

Par « récitateurs », on entend les jurisconsultes : ils corrigent ce qui est corrompu comme le sel assaisonne la nourriture. Lorsqu'ils sont eux-mêmes corrompus, la réforme devient impossible.

Pour ce qui est du soufisme, le shaykh de la communauté, Abū al-Qāsim al-Junayd, disait déjà de son temps — que Allah l'agrée :

Les gens du soufisme sont partis ;
Le soufisme est devenu affabulation.

Que dire alors de notre temps ? Cette affabulation est devenue une défroque. Depuis lors, les créatures n'ont cessé de décliner jusqu'à aujourd'hui.

On disait déjà bien auparavant : « Une vaste prétention et une faiblesse manifeste. » Aujourd'hui, la prétention se tient derrière un voile.

Avant aujourd'hui déjà, les oreilles du commun avaient été frappées par les paroles des hommes de puissance spirituelle, tels les grands maîtres de la Qādiriyya et de la Shādhiliyya — qu'Allah les agrée —, et par celles des maîtres des états spirituels de chaque époque. Les âmes s'en sont éprises, la masse s'y est soumise et tous se sont répandus dans l'imitation de ces hommes. Quant à notre époque, il n'est presque aucun ignorant, outrancier envers lui-même, qui n'ait pas encore connu l'extérieur de la Loi révélée — à plus forte raison ne l'a-t-il pas mis en pratique, ni atteint l'intérieur, ni possédé un état, ni possédé une station — que tu ne voies pourtant dominer et discourir, contester le transmis et le rationnel.

Cela se rencontre surtout chez les fils des maîtres : chacun veut se parer de la parure de son père et se faire suivre par ses disciples sans droit ni réalité, mais seulement pour les biens méprisables de ce monde. Il dit : « Les serviteurs de mon père », et leur impose une charge comme l'impôt du sultan. Il n'accepte pas qu'ils aiment quelqu'un en Allah, qu'ils reconnaissent quelqu'un ou qu'ils prennent un autre que lui pour modèle. S'il voit quelqu'un sortir afin de rechercher sa religion ou quelqu'un qui le guide vers Allah — le Très-Haut —, il s'irrite contre lui et le menace de ruine dans sa personne et ses biens. Il se peut qu'un malheur frappe effectivement cet homme par l'effet du décret et de l'épreuve ; il se l'attribue alors, ce qui accroît son égarement et celui de ses disciples.

Il leur invente des superstitions et des usages coutumiers qu'il présente comme conduite spirituelle et religion, et par lesquels il les séduit. Puis il leur garantit le Paradis malgré leurs mauvaises œuvres, ainsi que son intercession au jour du Rassemblement. Il saisit la chair de son bras et dit à ses semblables parmi les ignorants : « Tu appartiens à cette chair. » Les ignorants du commun s'en contentent et demeurent

à son service de père en fils, disant : «Nous sommes les serviteurs de telle maison ; nous sommes dans l'enclos d'untel et n'en sortirons pas. C'est ainsi que nous avons trouvé nos pères. » Voilà l'égarement manifeste.

Ces gens coupent les serviteurs d'Allah et de Sa religion. Ils entrent dans une situation semblable à celle que le Prophète — qu'Allah prie sur lui et le salue — a décrite à propos des mauvais rois, particulièrement parmi les Banū Umayya. Le hadith dit : « Lorsque les descendants d'Abū al-ʿĀṣ seront au nombre de trente hommes, ils feront des serviteurs d'Allah des biens serviles, et des biens d'Allah une richesse que l'on se transmet»

L'ignorant ne sait pas comment ces gens pourraient appartenir à la chair de son bras par sa simple prétention si Allah — le Très-Haut — ne les en fait pas partie. Et même s'Il les en fait partie, comment pourraient-ils s'en laisser abuser avant de savoir quelle sera la destination de cette chair ? Peut-être sera-ce le Feu. À quoi leur servirait de le suivre vers le Feu ? « Ils n'ont fait qu'ajouter ruine à la demeure de perdition. »

Allah — le Très-Haut — dit : « Aujourd'hui, puisque vous avez été injustes, il ne vous servira à rien d'être associés dans le châtiment. » Les hommes se divisent auprès d'Allah en trois catégories : celui qui est accepté pour lui-même et à amener autrui avec lui; celui qui est accepté pour lui-même seulement ; et celui qui est rejeté. Le rejeté ne s'est pas sauvé lui-même : comment les gens seraient-ils sauvés par son intermédiaire ? Celui qui est accepté pour lui-même est entièrement occupé par sa propre personne. Celui qui est accepté et autorisé à parler pour autrui est celui dont on peut espérer tirer profit, avec la permission d'Allah — le Très-Haut —, en général ou en particulier, beaucoup ou peu.

Ce prétendant qui jure de la part d'Allah — le Très-Haut — et trompe Ses serviteurs, qu'est-ce qui lui fait savoir auquel des trois il appartient ? S'il est rejeté, malheur à lui ! S'il est accepté pour lui seul, qu'a-t-il à faire des gens ? S'il est accepté avec pouvoir d'intercession, il ignore si celui-ci porte sur tous ces gens, sur certains d'entre eux ou sur d'autres. Il doit donc laisser les gens et pleurer sur lui-même jusqu'à voir où il en est. Et si, à un moment, son espérance en Allah se fortifie pour lui-même ou pour autrui, qu'il dise : « Si Allah m'accepte et accepte mon intercession. » Nous demandons à Allah la réussite.

Quant à ce qui nous occupe — prétendre connaître l'invisible et afficher le dévoilement et le pouvoir de gouvernement dans l'existence —, cela abonde à notre époque chez ceux qui se réclament de la voie, par prétention et en se parant de ce qui ne leur a pas été donné, sauf ceux qu'Allah préserve ; combien peu nombreux sont-ils !

Certains se fondent sur des imaginations qui leur surviennent en rêve, les interprètent en leur faveur et jugent d'après elles, comme il a été dit. D'autres jugent par conjecture et supputation, tranchent catégoriquement, sans se soucier du scandale et sans renoncer à leur égarement. Si, une fois, leur parole se trouve vraie, ils en font une preuve, et les ignorants du commun en font une preuve en leur faveur. Ils disent : « Par Allah, nous l'avons entendu prononcer une parole vraie ! » Ils deviennent ainsi pareils aux adeptes des devins chez les Arabes de l'époque païenne.

Le Prophète — qu(Allah prie sur lui et lui et le salue — a expliqué à leur sujet que le compagnon intime parmi les djinns (*ra'ī*) saisit furtivement une parole de l'ange et la verse dans l'oreille de son allié humain, puis y mêle cent mensonges. Les gens disent alors : « Ne nous avait-il pas annoncé, tel jour, telle chose, qui s'est réalisée ? » Cela à cause de la seule parole qu'il avait dérobée au djinn. Il en va de même de ceux dont nous parlons.

Tu vois l'un d'eux annoncer une affaire ou promettre la satisfaction d'un besoin à une date donnée. Si, par coïncidence de sa parole avec le décret éternel, cela se réalise, il s'en glorifie, tonne et lance des éclairs contre les gens. Si sa parole se révèle fausse, son visage s'assombrit devant eux et il se déguise, ou bien il disparaît quelques jours, jusqu'à ce qu'on oublie la chose ; puis il retourne à ses fadaises.

Son exemple n'est autre que celui d'une femme qui possédait plusieurs filles réputées pour leur beauté, mais prostituées et corrompues, comme l'a dit Dhū al-Rumma :

Sur le visage de Mayya se trouve une touche de beauté,
Et sous les vêtements une honte, ah si elle paraissait…

La femme se mit à vanter ses filles et à incliner vers elles le cœur des sots qui leur ressemblaient. L'une d'elles devint célèbre. Un homme revint tout joyeux , sans se soucier de ce qu'il dépensait ni des cadeaux qu'il offrait, déclamant par la langue de son état :

Qui recherche la belle trouve la dot légère

On fixa un rendez-vous pour l'union. Lorsqu'il entra, il fut déçu et se retrouva misérable, perdant dans la transaction. Quand la vieille s'en aperçut, elle se déguisa et disparut jusqu'à ce que l'affaire fût oubliée. Puis elle recommença à parler de ses filles. Un autre sot se présenta comme prétendant. Lorsque les gens sincères lui disaient : « Malheureux ! Ce qui est arrivé à untel avec cette débauchée ne te sert-il donc pas de leçon ? », il répondait, tant la beauté qu'on lui avait décrite le passionnait : « C'est une affaire passée qui pourrait ne pas se répéter ; peut-être cela ne concerne-t-il que cette fille, et non les autres. » Il avançait donc et subissait ce qu'avait subi son prédécesseur. Puis venait un autre homme abusé, ignorant ce qui s'était passé, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il arrive à l'un d'eux de trouver la chose conforme à son désir. La vieille sortait alors, tirait longuement la langue et disait : « Qui donc possède dans l'existence des filles pareilles aux miennes ? » Les gens disaient : « Par Allah, untel a épousé une de leurs filles et l'a trouvée comme il le désirait. » Tous les méfaits disparaissaient devant cette unique bonne chose.

Comme ces sots sont plaisants, lorsqu'ils jugent que les bonnes actions, même peu nombreuses, font disparaître les mauvaises, même nombreuses ! Il en va de même du disciple prétendant : il affiche des informations et des actes de gouvernement [dans le monde invisible] qui paraissent beaux et délicieux au commun parce qu'ils correspondent à leurs passions et à leurs besoins, mais qui sont corrompus, car ils sont faux et ne reposent sur aucun fondement. Lorsque son mensonge apparaît dans l'une d'elles, ils disent : « Gloire à Celui qui fait ce qu'Il veut ! Le Puissant peut faire manquer à ʿAbd al-Qādir sa promesse. » Il s'excuse lui-même de la même façon.

Je discutais un jour de cette question avec quelques compagnons et leur dis : « Les prétendants n'entrent dans l'islam qu'une fois déshonorés. » Ils s'en étonnèrent et me demandèrent le sens du propos. Je leur répondis : « Lorsque les conjectures mensongères et les insinuations fausses se parent pour le prétendant, il affirme catégoriquement que certaines choses vont survenir, sans mentionner Allah — le Très-Haut —, sans tenir compte de Sa volonté, de l'étendue de Sa science et de la grandeur de Sa contrainte. Lorsqu'il est enfin déshonoré par la fausseté de ce qu'il disait, il revient à la vérité et se met à dire : “L'affaire est l'affaire d(Allah et la décision est Sa décision ; ce qu'Il veut est, et ce qu'Il ne veut pas n'est pas.” »

Certains affichent le *wajd* et l'ivresse, et disent dans cet état ce qu'ils disent. Lorsque leur parole se révèle mensongère et qu'on les blâme, ils répondent : « Par Allah, lorsque j'ai prononcé cela, je ne savais pas ce que je disais ; je n'avais aucun choix. » Ils s'imaginent ainsi échapper au blâme. Loin de là ! S'ils ont parlé délibérément, c'est une

invention mensongère ; sinon, c'est le démon qui se joue d'eux, les faisant danser, frapper et parler. Quelle déficience suffisante !

Un jour, alors que je me trouvais dans la ville de Marrakech — qu'Allah la garde —, entra chez moi l'homme de lettres éminent Abū ʿAbd Allāh Muḥammad al-Ṣāliḥ ibn al-Muʿṭī. Il était accompagné d'un homme noir venu de la région de l'Orient, dernier parla disant être originaire de la vallée d'Al-'Abass. Il dit s'être rendu à Bagdad pour visiter le shaykh ʿAbd al-Qādir — que Allah l'agrée — ; il avait séjourné près de son mausolée plusieurs jours, l'avait vu, et le shaykh avait agréé son repentir. Puis il lui avait ordonné de se rendre auprès d'un shaykh de ce temps, établi à Nahr Tīrā et nommé Abū ʿAbd Allāh. Entre Bagdad et cette ville se trouvaient environ vingt étapes, toutes faites de déserts arides, peuplés seulement de serpents et de vipères. Il lui avait dit : « Tu l'atteindras en trois jours et tu ne subiras aucun mal. » Il y était parvenu sain et sauf. Après être resté quelques jours auprès de l'autre shaykh, celui-ci l'avait renvoyé à Bagdad ; il y était également revenu en trois jours. Le shaykh ʿAbd al-Qādir lui avait enfin ordonné de se rendre au Maghreb pour visiter les hommes vertueux.

Lorsque je vis tout cela, j'espérai qu'il possédât quelque parfum spirituel. J'avais un besoin pour lequel je voulus solliciter son secours. Je mis donc l'homme vertueux en mouvement ; il était parfois saisi d'un élan, se mit à remuer et poussa un cri. Quand il remua, cet homme remua lui aussi, redoubla d'agitation et de clameurs, puis promit que le besoin serait satisfait dans un délai proche. Il prétendit que le shaykh ʿAbd al-Qādir en avait ainsi décidé. Le terme arriva bientôt sans que rien ne se produisît. On l'interrogea de nouveau et on ne trouva rien chez lui. Je compris alors que le démon l'avait traité en sot.

Je dis spontanément à l'homme vertueux, à titre de plaisanterie et de conseil :

Celui qui, ô Ṣāliḥ, a parlé,
Qui est-il, lui qui se prétend vertueux ?
Puisque ce qu'il disait s'est révélé faux,
Il est, par ma vie, le menteur pervers.

Un démon se joue ouvertement de lui,
Et lui prête son insinuation.
Il le tient pour le pôle qu'il prétend être,
Or le pôle ne ment pas, ô Ṣāliḥ.
Conseille-le donc, afin qu'il renonce à son égarement,
Et qu'il suive la voie claire et droite :
La crainte pieuse d'Allah, le recours ferme à Lui,

La Sunna et l'œuvre vertueuse.
Voilà, par ma vie, la richesse de celui qui la recherche,
Et voilà, par ma vie, le commerce qui profite.
Par elle, sachez-le, le serviteur d'Allah est sauvé,
Victorieux, gagnant.
Celui qui adore le Seigneur et se soucie de ce qui importe
N'est ni endormi, ni folâtre,
Ni homme de prétention, ni abusé,
Ni berger laissant paître librement la passion,
Ni obstiné qui se détourne de la voie de la piété,
Ni, un jour, incliné loin de la bonne direction.
L'homme ne récolte que ce qu'il a acquis :
Ce qu'il a envoyé vers lui lui reviendra.
Il n'a rien d'autre que son effort
Dans les desseins pour lesquels il peine.
La nature est un roi qui lance vers les visages
Ses secrets, et son cheminement révèle son secret.
La véracité est un sabre tranchant ;
Tout homme qui cache une chose secrète
En voit la face apparaître sur son propre visage.
Si elle est lumière, il en resplendit ;
Si elle est ténèbres, elle le rend sombre.
Celui qui vise ses souhaits par des mensonges
S'éloigne de la réussite qu'il espère.
Celui qui se dérobe à elle et ne se précipite pas
À ses portes est un homme lourdement chargé.
L'homme n'a à faire que son plus grand sérieux,
Son effort et un Seigneur qui accorde la réussite.

Leurs prétentions se sont bornées aux événements à venir et aux besoins des gens ; par ignorance, ils ne se sont pas élevés au-delà. Ils se sont occupés de ce que demande le commun parmi les choses déjà mentionnées. Même si cette porte leur était ouverte sans ce qui la dépasse, ce serait une affaire insignifiante à laquelle un homme de haute aspiration ne prêterait pas attention. Allah — le Très-Haut — dévoile en effet à Ses saints l'Essence, les attributs et les noms d'un dévoilement que les raisons ne sauraient atteindre ; Il leur dévoile le royaume spirituel des cieux et de la terre, le Trône, le

Piédestal, le Paradis, le Feu, l'ange, l'esprit et d'autres choses. Celui qui n'atteint pas cela, mais apprend seulement que le voyageur arrivera demain, qu'untel sera investi, qu'untel sera destitué, qu'untel se mariera ou quelque chose de semblable, et s'en réjouit, ressemble à celui qui entre dans un marché où se trouvent des changeurs d'or et d'argent, des vendeurs de joyaux, de rubis, de soie, de toutes sortes d'étoffes, d'esclaves, de chevaux, de chameaux, de blé et de riz ; mais il tombe sur un vendeur de fruits de jujubier, lui en achète, s'en va avec eux tout joyeux et dit qu'il a fait ses emplettes comme les autres. Il ne fait aucun doute que ce qu'il emporte réjouit les enfants et les femmes dépourvues de raison. De même, les événements à venir réjouissent ceux dont la raison est enfantine et tous ceux qui, dans le commun des hommes, n'ont pas atteint la maturité des hommes accomplis.

Certains mettent un djinn à leur service. Celui-ci leur apporte des nouvelles des gens : il les informe, par exemple, de celui qui arrive chez eux, du cadeau qu'il apporte et de ce qui lui est arrivé en chemin. Le prétendant l'annonce avant sa venue et l'informe lorsqu'il arrive ; l'homme du commun ne doute alors pas qu'il s'agisse d'un dévoilement seigneurial et qu'il soit l'un des saints de Allah. Or, il peut être l'un des ennemis de Allah.

On nous a ainsi parlé d'un homme qui s'était installé dans la fonction de shaykh et vers lequel les gens affluaient. Un homme se rendit à sa mosquée et s'assit dans un coin. Le marabout entra, regarda à droite et à gauche, et, ne voyant personne, releva son vêtement et se mit à uriner dans la mosquée, à droite et à gauche, jusqu'à la remplir. Alors une djinniyya sortit et se présenta devant lui. Il lui demanda : « Qu'apportes-tu ? » Elle répondit : « Je suis allée dans la tribu des Banū untel et n'ai cessé de les encourager à venir en visite, jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord et réunissent tel et tel cadeau. Ils partiront tel jour. » Le marabout sortit alors vers son assemblée et dit : « Préparez-vous à recevoir les Banū untel : ils viennent à vous avec tel cadeau. » Lorsqu'ils arrivèrent, les gens dirent : « Le shaykh nous avait informés de votre venue et de ce que vous apportiez depuis tel jour. » Cet homme — que Allah nous en préserve — est un mécréant, tandis que ses actes sont comptés pour des prodiges.

Certains s'appuient sur l'astrologie, la science des conjonctions, la géomancie ou d'autres nīranjāt semblables.

D'autres recourent à des ruses. Lorsque des délégations arrivent, par exemple, ils envoient secrètement quelqu'un les interroger ; les visiteurs disent ensuite : « Le shaykh connaissait déjà notre état. » Il peut aussi ruser sur-le-champ : il regarde, par exemple, ceux qui se trouvent devant lui, puis sourit, remue la tête ou dit « Gloire à Allah ! » ou

« Il n'est de divinité qu'Allah ». Si quelque chose venait à l'esprit de l'un des présents, celui-ci se dit : « Le shaykh n'a fait cela qu'en raison de ce qui se trouve dans mon cœur. » Il comprend son geste comme étonnement, réprobation ou approbation et le tient pour informé de sa pensée, alors qu'il ne l'était pas.

Il se peut que le shaykh parle explicitement de ce qui se trouve dans l'esprit de l'auditeur. Celui-ci ne doute pas qu'il s'agit d'un dévoilement, alors que cette même idée est simplement venue fortuitement à l'esprit du shaykh au moment où elle venait à l'autre, comme un sabot tombe dans l'empreinte d'un autre sabot. Il en a parlé sans posséder aucune connaissance dévoilée. Il se peut encore qu'il prononce des paroles en vue d'un certain propos, mais que l'auditeur les prenne pour une allusion à ce qui se trouve dans son cœur ou à son besoin, et croie que cela a été dévoilé au shaykh.

La plupart des récits de ce genre concernant les gens de notre temps proviennent de l'une de ces entrées : ruse du maître ou ignorance du disciple. L'homme du commun fait parler celui qui ne parle pas et corrompt celui qui ne l'était pas. Ils sont des démons vêtus comme des croyants. Que dire alors d'un démon vêtu comme un ami ? Si tu cherches refuge contre lui, il te prend pour ennemi et te nuit dans ton dos plus encore qu'il ne le fait en ta présence. Il est bien pire que l'autre démon. Garde-toi donc d'eux, comme on l'a dit :

Crains les fils de ton espèce et redoute-les
Comme tu redoutes les lions et l'effronté.
Mêle-toi à eux et évite-les avec prudence ;
Sois tel le Sāmirī, disant : « Pas de contact ! »

Sache que le plus noble dévoilement porte sur les perfections et les beautés de Allah, Ses noms sublimes et Ses attributs saints, comme il a été dit ; puis sur ce qui relève de Sa sagesse dans Son royaume ; puis sur ce qui relève de Ses prescriptions, par la connaissance de ce qu'Il a imposé à Ses serviteurs, dans les fondements et les branches, ainsi que de toute science qui y contribue.

Lorsque le shaykh vertueux Abū ʿAbd Allāh al-Sanūsī — que Allah l'agrée — exposa la doctrine des gens de la Sunna au sujet des actes des êtres vivants, et expliqua que Allah leur avait dévoilé le sens réunissant la réalité essentielle et la Loi révélée et les avait tenus à l'écart des deux extrêmes du libre arbitre absolu et de la contrainte, il dit : « Voilà le dévoilement qui mérite d'être appelé dévoilement, non ce par quoi les ignorants sont éprouvés : rêves démoniaques qu'ils prennent pour des prodiges alors qu'ils sont des *istidrājāt* », ou des paroles semblables.

Dans tout cet ensemble, plus le serviteur progresse, plus il croît en perfection, car il s'agit d'une chose dont la connaissance est demandée : la rechercher est donc une œuvre de proximité ; l'obtenir est un degré ; sa présence est un profit. Quant à ce qui sort de ce cadre parmi les événements particuliers de l'existence, qui relèvent du décret et de la prédestination sans qu'un statut légal s'y attache, leur connaissance n'est pas demandée au serviteur lorsqu'ils lui sont cachés. Sa bienséance consiste à ne pas s'en occuper au détriment de Allah — le Très-Haut — et de ce qu'il doit à Allah.

Si Allah lui accorde Sa connaissance, l'occupe de ce qu'il Lui doit, lui cache Son royaume et le laisse ainsi jusqu'à ce qu'il Le rencontre intact, Il a alors répandu sur lui Son bienfait et l'a protégé de toutes les voies de la vengeance. S'Il lui dévoile quelque chose de cela, qu'il sache que cela n'a aucune utilité dans le domaine de la servitude. Il n'y a qu'une seule chose : si le prodige est authentique, il est, dans l'ensemble, une preuve de la véracité de celui chez qui il apparaît, un signe de son élection particulière et un affermissement du pas de celui que l'on veut affermir dans la voie, avec ce qui s'y ajoute de gratitude, d'espérance et de crainte.

Il s'y trouve pourtant aussi un péril : la crainte de s'y appuyer, de s'y arrêter et d'être victime de la ruse divine. On a dit que ce ne sont que des tromperies du Réel envers ceux qui se tournent vers Lui, afin qu'ils s'arrêtent à la limite qui leur est destinée et ne dépassent pas vers une station qui n'est pas la leur — cela pour ceux auxquels une telle chose est voulue. Nous demandons à Allah la préservation.

Le devoir du serviteur est donc la soumission, le soin des droits de Allah et le détournement de ses propres parts. S'il demande quelque chose de cela, qu'il le demande avec une autorisation, afin que cela devienne l'un des droits ; et qu'il ne le fuie également qu'avec bienséance, afin que sa fuite ne devienne pas l'un des intérêts de l'égo.

Ce propos aurait peut-être besoin d'explication, mais nous nous en tenons là : nous sommes sortis, ou avons failli sortir, de notre sujet. « Relève du bel islam de l'homme qu'il délaisse ce qui ne le concerne pas. »

Nous avons seulement voulu consigner ce propos traitant l'état des charlatans et de ceux qui sont trompés par eux afin de les conseiller, et nous ne l'avons inscrit au creux des feuillets afin qu'il tombe sous les yeux de l'élite, gens de bienséance et de compréhension juridique, qui appliquent l'enduit à l'endroit de la fissure, donnent à chacun ce qui lui revient, préservent l'inviolabilité et respectent le droit du rattachement spirituel, comme nous l'avons signalé au début de ce propos.

Nous n'avons pas voulu ouvrir la porte à tout homme figé sur l'extérieur, ni à tout être vil, impudent envers les gens du rattachement spirituel et destructeur de leur inviolabilité, qui prendrait les défauts de ceux qui se réclament d'Allah — le Très-Haut — pour sujet de plaisanterie et déchirerait leur peau dans les assemblées de sots, jusqu'à introduire la faiblesse dans le rattachement spirituel et l'attaque dans la voie. Celui qui est nu dénigrerait alors celui qui est vêtu, et l'humide brûlerait avec le sec.

Que l'ignorant figé sur les extérieurs sache que « Cette communauté est telle la pluie, on ne sait si son début est meilleur ou sa fin » et que « Une partie d'entre elle ne cessera d'être manifestement attachée à la vérité ; ceux qui les abandonnent ne leur nuiront pas », ainsi que l'a annoncé le Véridique Reconnu — qu'Allah prie sur lui et lui et le salue —.

À toute époque il est donc des maîtres, et dans toute region des guides. Combien d'hommes se lèvent dans la religion comme le soleil, bien que l'homme figé ne le voie pas ! Combien tètent les coupes de la Beauté et de Majesté : si l'un d'eux portait l'intercession pour deux générations, cela serait encore peu au regard de la faveur dont il jouit auprès de son Maître. Combien de saints sur lesquels l'obscurité a laissé tomber son pan, dont le jour est devenu nuit dans les yeux des fils du temps, et qui se trouve pourtant parmi les intimes précieux d'Allah au sein de Ses saints, se jouant du temps comme le temps s'est joué de ses fils !

Abū Nuwās a dit :

Je me suis caché de mon temps à l'ombre de son aile :
Mon œil voit mon temps, mais lui ne me voit pas.
Si les jours étaient interrogés sur moi, ils ne sauraient rien,
Et si on leur demandait où je suis, ils ne connaîtraient pas ma demeure.

Un autre a dit à leur sujet :

Allah possède, sous les voûtes de la puissance, un groupe
Que, par majesté, Il a caché sous le manteau de la pauvreté.
Ce sont les sultans sous des haillons de pauvres ;
Dans tout le ciel, ils ont laissé traîner leurs pans.
Leurs habits sont simples, leurs nez altiers;
Ils ont asservi des rois de la terre, des Aqyāl [nom d'un célèbre roi yéménite].
Voilà les nobles actions — non deux grandes coupes de lait
Qui, mélangé à de l'eau, redevient ensuite urine.

Voilà les mérites — non deux étoffes d'Aden
Cousues en chemise, puis redevenues haillons

Le quatrième vers est d'Umayya ibn Abī al-Ṣalt, à propos de Sayf ibn Dhī Yazan ; il est célèbre.

Combien d'hommes inclinés et prosternés, ou qui pleurent et s'humilient, qu'Allah n'approche pas de l'enceinte des rapprochés, parce qu'on ne voit sur eux ni la marque des connaissants ni la splendeur des amants ! Ils ignorent que les fleurs ont diverses couleurs, que les palmiers proviennent d'une même souche ou de souches différentes, et que tous les esclaves sont les esclaves de la Présence, depuis celui qui tient la coupe jusqu'au héraut de la Présence. Mais chacun possède une limite tracée : « Il n'est personne parmi nous qui n'ait une station connue. »

Attache-toi donc à la bonne opinion, à la pureté du cœur envers les musulmans, à la préservation de l'inviolabilité des gens de religion, à l'inattention feinte au sein même de la prudence, et à la clairvoyance dans ce que tu fais et ce que tu délaisses. Allah est Celui qui accorde la réussite.

À Allah appartient le commandement, avant comme après.